



PSYNERGIE

Initiative d'habitations protégées



Pour tout renseignement
et/ou rendez-vous

Coordinatrice

Fanny Proveux

Tél 0495 575 881

de 9h00 à 16h30

Médecin psychiatre

Dr Luc Van Audenrode

Tél 083 65 63 43

de 7h30 à 8h00



Psynergie asbl

Initiative
d'habitations
protégées

rue Tillieux 9

BE 5100 Jambes

Tél 0495 575 881

Fax 081 74 37 14

Éditeur responsable: Francis Printz - 9 rue Tillieux - 5100 Jambes / Graphisme: Frédérique Guilot - Photos: Laurence D'hond



Psynergie

comprend des habitations
autour de la ville de Namur.

Les villas disposent de
chambres individuelles et
d'espaces communautaires
(salle de bain, cuisine,
salle à manger).

Chambres et communs
sont meublés et nantis
du matériel requis pour
le bon fonctionnement
d'une maison.

Psynergie asbl est agréée
par le Ministère de
la Région Wallone pour
la création et la gestion
d'Initiatives d'Habitations
Protégées.

Le projet thérapeutique

Les habitations protégées de Psynergie s'adressent à toute personne adulte (H/F) ayant des difficultés d'ordre psychiatrique désireuse de retrouver la stabilité nécessaire à une nouvelle intégration sociale.

Les objectifs des Habitations Protégées

- apporter une réponse à la solitude par l'intégration au sein d'une ambiance communautaire;
- permettre à la personne de se responsabiliser;
- permettre l'élaboration d'un projet individuel orienté vers une plus grande autonomie de la personne.



Les moyens

- des actes de la vie quotidienne (courses, préparation des repas, entretien, entretien de son linge,...)
- des activités de groupe à l'extérieur
- un accompagnement individuel
- un travail en réseau (centre de guidance, polyclinique, médecin généraliste, services sociaux,...)



L'équipe

Elle se compose d'intervenants psychosociaux et d'un médecin psychiatre. Chaque résident choisit son médecin généraliste et son psychiatre avec lesquels l'équipe organise un travail en réseau.

L'équipe est présente durant la journée. Pas de présence les nuits, week-ends et jours fériés. Les résidents peuvent entrer en contact avec un membre de l'équipe pendant ces périodes.

Procédure d'admission

- ① entretien préliminaire avec la coordinatrice (psychologue)
- ② entretien avec le médecin psychiatre
- ③ évaluation en équipe et réponse

Si la candidature est acceptée, le résident peut intégrer la villa rapidement ou être mis sur une liste d'attente.

Chaque résident marquera son adhésion au contrat de séjour et au règlement d'ordre intérieur.

